

Département
Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	10
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°220

**Subvention à
l'Association
« Les Amis du Rail
Azuréen »**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Monsieur Pierre Marseille, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali

Etaient représentés : Mme Michèle Barnoin par Mme Nathalie Chiavarino, Mme Séverine Canino par M Michel Calmet

Absents : Mme Audrey Varro, M. Richard Fonti, M. Jean-Pierre Pioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Christiane Ricort présente la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 présentée par l'association « Les Amis du Rail Azuréen ».

Elle donne connaissance du bilan comptable de l'année 2022, du budget prévisionnel 2023 et des projets de l'association

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer la somme de 90 Euros à l'association « Les Amis du Rail Azuréen » pour l'année 2023.

Cette somme sera prélevée au BP 2023

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Président
Michel Calmet



La Secrétaire
Christiane Ricort

